

AVIS PUBLIC

ORDONNANCES

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que lors de sa séance ordinaire du 1^{er} février 2021 à 19 h, le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a édicté les ordonnances suivantes :

Ordonnance relative aux manœuvres obligatoires ou interdites :

1. Ordonnance ORD2721-001 permettant l'implantation d'une zone de débarcadère pour garderie en face du bâtiment situé au 6886, rue De Marseille, limitée à 15 minutes de 7 h à 9 h 30 ainsi que de 15 h à 18 h, d'environ 21 mètres pour 3 espaces de stationnement (*Règlement sur la circulation et le stationnement*, R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3(4));

2. Ordonnance ORD2721-002 permettant la modification de la signalisation à l'intérieur de la zone scolaire ceinturant l'école Notre-Dame-des-Victoires Annexe, située au 6120, rue La Fontaine, afin de remplacer une zone de stationnement de 15 minutes de 7 h à 8 h 30 et de 15 h à 17 h 30, du lundi au vendredi, de septembre à juin pour un arrêt interdit de 7 h à 16 h, du lundi au vendredi, du 20 août au 30 juin, excepté pour les autobus scolaires sur une distance d'environ 30 mètres du côté Est de la rue Guybourg (*Règlement sur la circulation et le stationnement*, R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3);

3. Ordonnance ORD2721-003 permettant l'agrandissement d'une zone de débarcadère pour garderie du côté ouest de la rue Bossuet à l'intersection de la rue De Jumonville, sur une longueur d'environ 18 mètres pour trois espaces de stationnement (*Règlement sur la circulation et le stationnement*, R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3(4));

Les ordonnances ci-dessus mentionnées peuvent être consultées à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, durant les heures normales d'ouverture ou en faisant une demande par courriel à l'adresse suivante : MHM_Greffe-consultation@montreal.ca

FAIT À MONTRÉAL, CE 4^E JOUR DE FÉVRIER 2021.

La secrétaire d'arrondissement,

Dina Tocheva